

tion d'un crédit de somme égale au budget spécial de la Légion d'honneur. — Adopté. L'Assemblée passe à la discussion du budget de l'agriculture et du commerce. Les trois premiers chapitres sont adoptés sans discussion. Sur le chapitre 4, encouragements à l'agriculture, M. Callemand de Lafayette propose une augmentation, qui n'est pas acceptée par l'Assemblée. D'autres amendements sont également repoussés.

M. Paris ayant demandé si le gouvernement avait l'intention de renouveler la convention sucrière avec la Hollande, l'Angleterre et la Belgique, le ministre du commerce répond que le gouvernement soumettra un projet de loi à l'Assemblée.

M. le général Charette dépose le rapport sur le projet relatif à l'organisation des cadres de l'armée active et de l'armée territoriale.

M. Grivart, ministre de l'agriculture et du commerce, demande le maintien du crédit primitif du chapitre 4, en vue des encouragements à donner notamment aux fermes-écoles.

M. Alphonse Cordier, rapporteur, et M. Raudot, maintiennent la rédaction de la commission.

MM. le marquis de Dampierre et de Tillancourt appuient le vœu exprimé par le ministre.

M. Villain combat le système de fermes-écoles, qui est défendu par M. Ganivet. L'Assemblée, consultée, maintient, après une épreuve douteuse, la réduction de la commission et le chapitre 4 est adopté.

Les chapitres 5 à 9 sont également adoptés après une courte discussion. Les chapitres suivants et l'ensemble du projet de l'agriculture sont adoptés sans débat.

L'Assemblée passe à la discussion du budget des travaux publics.

M. Jean Brunet présente quelques considérations générales et combat les réductions. L'orateur demande qu'on multiplie davantage les chemins de fer sur les points frontières en vue de la défense nationale.

Le ministre répond que les travaux des chemins de fer seront poussés avec toute l'activité possible.

Les quatre premiers chapitres du budget des travaux publics sont adoptés sans débat.

Les chapitres 5 à 28 sont également adoptés après une courte discussion à laquelle prennent part MM. de Tillancourt, Caillaux, ministre des travaux publics, Limpéran, de Soubeyran, Léon Say et d'autres orateurs.

M. A. Lefèvre-Pontalis dépose un rapport sur le projet relatif à la création d'un Sénat.

Les chapitres de 29 à 43 du budget des travaux publics sont adoptés.

Répondant à M. Rameau relativement au railway de circunvallation de Paris, dit chemin de grande ceinture, le ministre des travaux publics dit que ce railway touche aux intérêts politiques, stratégiques et commerciaux les plus importants, qu'il est donc d'un intérêt général, mais qu'il faut également tenir compte de l'intérêt particulier du département de Seine-et-Oise.

Le conseil d'Etat est saisi de la question et un projet de loi spécial pourra être présenté à la rentrée.

Les articles restants de l'ensemble du budget des travaux publics sont adoptés.

La séance est levée.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Un prêtre français vient d'être arrêté au moment où il descendait du bateau à vapeur. La cause de cette arrestation est ainsi racontée par le *Journal de Francfort* :

« Le prêtre demanda, quand le bateau fut près de Biberick, à un autre voyageur avec lequel il s'était longuement entretenu, si c'était là le château et le pays que le roi de Prusse s'était annexé en 1866. Il s'était servi d'une autre expression que d'annexé. Le voyageur, aussitôt le bateau arrivé à Mayence, s'empressa de dénoncer le prêtre, qui fut immédiatement arrêté. Nous ne voulons pas approuver les termes dont s'est servi le Français et nous aurions compris qu'il l'allemand lui en fit des observations et le prévint de ne plus s'en servir tant qu'il serait sur le territoire allemand, mais ce que nous condamnons, ce que nous trouvons odieux au delà de tout, c'est la dénonciation. Cette rage de dénoncer est un signe caractéristique de notre temps et qui montre jusqu'où les serviles sont tombés. »

Le *Journal de Mayence* apprend que le dénonciateur est le rédacteur du *Figaro* berlinois. Le prêtre a été conduit par la gendarmerie à Wiesbaden, où il sera jugé pour crime d'offense envers le roi de Prusse.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

A l'appui de ce que nous disions hier de l'enseignement des Frères, nous citerons les lignes suivantes empruntées à l'*Union* :

« Le concours ouvert pour les bourses d'externes aux écoles municipales de Paris a prouvé d'une manière éclatante la supériorité de l'enseignement religieux sur l'enseignement patronné par le conseil municipal. Sur les 125 écoles communales de garçons, les laïques en ont 78 et les Frères 54 seulement. »

509 élèves ont été inscrits au concours; 233 pour les écoles laïques et 272 pour les écoles chrétiennes, quoique celles-ci aient un nombre d'élèves inférieur de 3,000 environ. 218 élèves ont été admis aux épreuves définitives, 39 pour l'enseignement laïque et 179 pour l'enseignement congréganiste. Il y avait 128 bourses à donner: les élèves des Frères de la Doctrine chrétienne en ont obtenu 124, et les laïques 48.

Et il y a ceci de remarquable dans ce concours que les 20 premiers numéros, sauf le n° 1, ont été obtenus par les élèves congréganistes.

Sur les 48 bourses laïques, 28 sont classés dans la seconde moitié de la liste, depuis le n° 93 jusqu'au n° 121. Les cinq derniers numéros 121, 122, 123, 124 et 125 appartiennent aux laïques, comme les quatre premiers appartiennent aux congréganistes. Quel plus irréfutable argument peut-on présenter en faveur de l'enseignement religieux ?

M. Georges, commissaire de police de 3^e classe à St-Amand, est nommé commissaire de police de 2^e classe à Roubaix, en remplacement de M. Guilluy, nommé de 1^{re} classe à Lille. — Nous ne voyons dans cet avancement de M. Guilluy que la récompense de ses longs services à Roubaix. M. Guilluy avait été nommé dans notre ville le 16 mars 1867.

Une nombreuse assemblée était présente hier matin, à la messe célébrée à Saint-Martin, à l'occasion de la fête de l'Industrie locale.

Nous recevons un petit billet ainsi conçu :

» Monsieur, » Je lis dans votre numéro de ce soir que le gouvernement vient de décerner une médaille d'or à un prêtre de notre département qui a sauvé, au péril de sa vie, quatorze personnes tombées dans une pièce d'eau. Vous ajoutez que cette médaille est de deuxième classe.

» Au risque de paraître indiscret, je serais bien aise de savoir, Monsieur, combien cet ecclésiastique aurait dû sauver de personnes pour qu'on lui décernât une médaille de première classe ? »

» UNE CURIEUSE. »

La Grande-Harmonie va donner un concert dimanche prochain, au Jardin Vauban, à Lille.

On lit dans l'*Emancipateur* de Cambrai du 2 août :

« Le cinquième anniversaire de la mort de notre vénérable prédécesseur, M. Louis CARION, propriétaire et rédacteur de l'*Emancipateur*, est revenu aujourd'hui. Nous ne pouvons le laisser passer sans adresser à la mémoire de ce vaillant soldat de la Vérité, l'hommage de notre pieux souvenir. »

» A l'heure troublée où nous sommes, devant les déflections des uns et les insultes des autres, lorsque la défense du droit est sur le point de devenir un péril pour ceux qui l'ont embrassée, on a besoin, pour reprendre courage, de songer à ceux qui ne connurent jamais les capitulations de conscience et qui prirent pour eux la devise française : *Fais ce que dois*. »

» Et c'est ainsi que l'exemple donné par les hommes de bien que Dieu enlève trop tôt à leur œuvre inachevée, dirige ceux qui ont l'ambition de devenir leurs continuateurs. M. Louis CARION, en dépit de la mort et du temps, demeure et demeurera toujours notre guide le plus sûr. C'est sur ses traces que nous voulons marcher, c'est à lui que nous rapporterons les sympathies que l'on veut bien quelquefois nous témoigner et qui nous consolent des tristesses attachées à nos travaux. »

« LA RÉDACTION DE L'EMANCIPATEUR. »

Chaque année, à la fête de l'Industrie locale, dite des tripiers, se tient sur la Grande-Place une jolie exposition de fleurs. MM. Devos et Willem, deux horticulteurs bien connus à Roubaix, se sont surpassés cette année. On a particulièrement remarqué deux gigantesques *Dracœna lineata*, et de magnifiques *Ficus elastica* (caoutchouc) qui faisaient l'ornement de l'étalage de M. Willem, et l'admiration du public; il y avait aussi une belle collection de *Fougères*, des *Lantana*, *Araucaria*, *Musa*, *Caladium*, etc., etc.; nous n'en finirions pas s'il fallait dénommer toutes ces belles plantes, la plupart des zones torrides, que les horticulteurs sont parvenus à faire prospérer dans leurs serres. M. Devos, toujours bien fourni en plantes rares et nouvelles, possédait de beaux couples de *Dracœna indivisa* et *australis*, *Punicaracemosa*, *Clerodendron fragrans*, *Yucca tricolor* et *dracœnis*, *Tinus laurifolius*, *Phoenix dactylifera*, *Maranta zébrina*, *Agave americana*, et une foule d'autres plantes non moins belles; mais... ces horticulteurs ont dû, rapporter chez eux, plus ou moins endommagés par la fraîcheur des nuits, ces magnifiques plantes, qui trouvaient plus d'admirateurs que d'acheteurs...

A part cela, les affaires n'en ont pas moins été brillantes, car les *Fuchsia* qui pullulaient toujours — les *Geranium*, *Heliotropium*, *Colosia* et autres, ont fait fureur; c'est que la petite *baclure* ne peut guère disposer de plus de 30 à 40 cent. pour offrir une plante à son *fleur*, selon la tradition profondément enracinée à Roubaix.

Quant aux expositions des autres horticulteurs, pour être plus modestes, elles n'en étaient pas moins belles, et surtout bien approvisionnées en plantes qu'affectionnent les ouvriers, et qui sont plutôt à leur portée.

Qu'on nous permette ici une légère observation: La plupart des petits horticulteurs sont très mal placés, tandis qu'ils pourraient, au moyen d'un peu d'organisation, avoir aussi leur place au soleil. Deux d'entre eux même n'ont pu faire assez de bénéfices pour couvrir leurs frais, les acheteurs ne venant pas les trouver dans le coin où on les avait

litéralement cachés. Espérons que la prochaine fois ils seront mieux partagés.

Les bouquets, principalement confectionnés par MM. L. Delberghe, Devos et Willem, ont été assez répandus en ville pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en faire l'éloge. Ceux qui les ont reçus en jugeront mieux que nous.

Encore une mort causée par l'ivresse. La nuit dernière, la police arrêtait un homme, nommé Joseph Vanmelvenne, âgé de 30 ans, prévenu de vol et de contrevention à un arrêté d'expulsion. Cet individu était ivre depuis trois jours. Une heure après son incarcération, on le trouvait mort. Son cadavre a été transporté à l'Hôpital.

C'est la deuxième mort que nous avons à enregistrer dans les mêmes circonstances depuis quarante-huit heures.

La fête dite des Tripiers a surtout été remarquable cette année par le grand nombre d'ivrognes, qui parsemaient nos rues. Comme d'habitude, les femmes s'en sont mêlées dans la rue du Fonteno, une mégère a tellement injurié un agent de police, que celui-ci a dû la déposer au violon.

On lit dans le *Mémorial* :

Des ouvriers se rendant ce matin, lundi, à leur travail, ont découvert dans un terrain vague qui longe la rue des Postes, non loin de la place des Quatre-Chemins, le cadavre d'un homme paraissant âgé de 40 à 45 ans. Il porte au milieu du front une effroyable contusion aussi large au moins que le fond d'un verre à boire. La figure est comme toute maculée. La mâchoire inférieure est cassée.

Une circonstance fait croire qu'il a été assailli par plusieurs individus à la fois. Il porte en effet aux deux côtés de la poitrine, un peu au-dessous des aisselles, et à la place même où ses vêtements sont déchirés, l'empreinte d'une pression vigoureuse et plusieurs traces d'ongles, qui ont labouré profondément les chairs.

Le corps n'ayant pas été reconnu a été transporté à la morgue.

On nous assure cependant que plusieurs personnes ont cru le reconnaître depuis pour un ouvrier appartenant à une importante usine du voisinage.

Voici une autre version :

Le bruit s'était répandu ce matin, lundi, qu'un assassinat avait été commis rue des Postes dans le courant de la nuit dernière.

Ce bruit, heureusement, était fort exagéré. Des ouvriers, se rendant vers cinq heures à leur travail, découvrirent dans un champ qui longe cette rue le cadavre d'un individu dont la face couverte d'écorchures et les vêtements quelque peu en désordre, firent, à première vue, croire à un meurtre.

Le corps fut transporté à la morgue, où il a été bientôt reconnu pour être celui d'un nommé Henri Pennel, âgé de 46 ans, demeurant rue des Postes, 113.

Le malheureux était sujet à des attaques d'épilepsie et on a tout lieu de croire qu'il a succombé à un des accès de cette terrible maladie.

Voici le prix moyen des céréales, par quintal métrique, durant la dernière semaine, dans les neuf régions agricoles de la France :

RÉGIONS.	PRIX MOYEN PAR QUINTAL.			
	Blé.	Seigle.	Orge.	Avoine.
Nord-Ouest	33.33	24.40	23.12	24.00
Nord	31.22	19.69	24.06	25.99
Nord-Est	33.55	23.90	25.50	26.12
Ouest	30.26	25.00	22.38	23.47
Centre	31.05	23.73	25.76	25.72
Est	30.91	23.01	23.88	23.45
Sud-Ouest	32.49	24.65	20.92	27.20
Sud	34.27	26.54	24.19	27.29
Sud-Est	32.48	23.59	21.97	24.32
Prix moyens.	32.17	23.95	23.56	25.37
Sur la semaine précédente :				
Hausse	0.00	0.00	0.00	0.00
Baisse	1.85	1.16	0.80	0.28

CONVOI FUNÈBRE Les amis des naissances de la famille LEMAN-VAN-DEWALLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Lucie Amélie Lebban, veuve de Monsieur ALEXANDRE LEMAN, décédée à Roubaix, le 3 août 1874 dans sa soixante-septième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mercredi 5 août 1874, à neuf heures, en l'Eglise Saint-Martin.

L'assemblée à la maison mortuaire, à la Barque d'Or, rue du Moulin.

PRIX DU PAIN POUR SERVIR DE RÉGLE AUX BOULANGERS

MONNAIE DÉCIMALE C. 04.

PAIN DE MÉNAGE. Composé de deux tiers de blé blanc et un tiers de blé roux ou macaou. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à... 34. »

PAIN DE DIXIÈME QUALITÉ. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à... 38.50

PAIN BLANC. Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son remplacé par la même quantité de fleur.

Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à... 43. »

PAIN DE FLEUR DIT PAIN FRANÇAIS. Composé de fleur de première qualité. Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

Le pain de 125 grammes est taxé à... 66.25

quelques mois, où je lis cette phrase : M. Carteret continue à pourchasser le culte catholique et M. Loysen devient l'un des hôtes assidus de Cluseret au château Trompette.

» Tout excepté cela !

» Il y a entre M. Loysen et moi toute la distance qui sépare un homme qui risque sa vie pour ses idées et celui qui en vit.

» Tandis que j'ai perdu à la défense de ma cause : carrière, fortune, patrie, famille et affections bien chères, M. Loysen, en se confiant à ce qu'il appelle une Eglise et n'est en ses mains qu'une boutique, y a gagné famille, fortune et renom.

» Pour s'ouvrir la bourse des riches capitalistes protestants de Genève, il n'a pas craint de donner le coup de pied de l'âne à de pauvres proscrits, lui, le soi-disant apôtre d'un Dieu de miséricorde.

» M. Loysen appartient, selon moi, à la classe des exploités, et de la pire espèce. J'ai pour ces gens le plus profond mépris. C'est vous dire que M. Loysen n'est jamais entré et n'entrera jamais chez moi.

» Du reste, je suis pauvre. Qu'y viendrait-il faire ?

» Général G. CLUSERET.

» Chênes-Bougeries, 27 septembre 1874. »

— INCENDIE. — Voici quelques détails sur l'immense incendie causé par la foudre, qui a eu lieu dernièrement à Weehawken, dans les environs de New-York.

C'est sur un des réservoirs d'une raffinerie de pétrole, lequel contenait 15,000 barils, que le tonnerre est tombé. Une explosion épouvantable eut lieu. La toiture vola en éclats. Et une partie de l'usine disparut dans un océan de flammes.

L'usine contenait encore huit réservoirs avec 125,000 barils de pétrole. Malgré tous les efforts, on n'a pas tardé à reconnaître qu'il fallait renoncer à l'espoir de la sauver, et, en effet, ils sont dévénus, l'un après l'autre, la proie des flammes.

L'incendie présentait un aspect grandiose, et illuminait l'horizon à une distance prodigieuse.

On n'a heureusement à déplorer que des pertes matérielles évaluées à 755,000 dollars, dont 100,000 à peine sont couverts par des compagnies d'assurances.

Quatre cents ouvriers sont sans ouvrage.

— UN DUEL EN BELGIQUE. — Le 1^{er} juillet dernier, cinq personnes notables de Bruxelles comparaissent devant le tribunal correctionnel de cette ville pour avoir participé à un duel dans lequel un des adversaires avait trouvé la mort, à savoir :

M. Ch. Fontaines, conseiller communal, adversaire de M. F. Lehembré (la victime de ce combat singulier);

Et MM. Deloosa, conseiller communal; le général Van de Ven; Hermant et A. Mansion, témoins.

Le tribunal condamna M. Fontaines à un an de prison et 1,000 fr. d'amende, et les témoins à un mois de prison et 100 francs d'amende.

Le ministère public ayant interjeté appel à minima, l'affaire revenait samedi devant la 4^e chambre correctionnelle de la cour d'appel. L'un des témoins, M. Mansion, a fait défaut.

La cour, après un long délibéré a réformé le jugement de première instance et condamné M. Ch. Fontaines à deux ans de prison et 3,000 fr. d'amende; M. Deloosa à quatre mois de prison et 400 fr. d'amende; les trois autres prévenus ont été condamnés à trois mois de prison et 300 fr. d'amende.

Dans son réquisitoire, l'avocat général Meliot a signalé un détail significatif qui avait été passé sous silence devant le tribunal correctionnel, c'est que M. Anspach, bourgmestre de Bruxelles, avait été suffisamment prévenu du duel par M. Lehembré lui-même. M. Anspach, chef de la police locale, a déclaré qu'il n'avait pas de conseil à donner à M. Lehembré et qu'il ne voulait pas se mêler de cette affaire. Ce fait d'une extrême gravité fait retomber une lourde responsabilité sur le premier magistrat de la cité de Bruxelles.

— Le *Petit Journal* donne des renseignements intéressants sur la situation des condamnés les plus connus de la Commune à Nouméa : Louise Michel donne des leçons de français, Régère est vétérinaire, Rastoul fait de la médecine. Assi est maître de forges, Moroteau et Lisbonne ne sortent guère de l'infirmerie; le menu fretin se contente généralement de sa paie et passe sa vie dans une complète oisiveté.

Quant à Lullier son cas est assez particulier : on sait que pendant toute la traversée, on dut l'enfermer tout nu au cachot, parce qu'il avait refusé d'endosser le costume des condamnés.

A l'arrivée à Nouméa, il refusa de sortir de sa cage, et il s'était procuré, on ne sait comment, une hachette dont il menaçait tous ceux qui l'approchaient.

Il fallait pourtant en finir : Un forçat, qu'il avait comme matelot sur un bâtiment de l'Etat, et doué d'une force musculaire incroyable, essaya de le prendre par la douceur. Rien n'y fit. Alors celui-ci s'empara d'un crochet à tisonner les chaudières et, l'accrochant par le cou, il le ramena de la sorte jusqu'à la porte de la cage, où des hommes munis de couvertures se jetèrent sur lui et parvinrent à le maîtriser.

Aussitôt arrivé à terre, ses fureurs l'ont repris, il s'est débattu, arrachant les vêtements qu'on essayait de lui mettre, et menaçant tout le monde de mort.

Dans ses moments de calme, il cause marine, sciences, littérature. Mais si la politique vient à s'en mêler, son exaltation ne connaît plus de bornes et va jusqu'à la rage.

Il a reçu plusieurs fois la visite du gouverneur et de l'évêque de Nouméa, Mgr Vitte, qui, à force de le raisonner, ont obtenu de lui qu'il consentit à porter un pantalon. Encore à-t-il fallu que ce pantalon fût acheté de ses derniers personnels.